

Nombre de membres afférents

Au Conseil Municipal 15

Séance du : 30 mars 2023

Nombre de membres

En exercice 15

Nombre de membres

Présents 12

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'OBIES, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis
BAUDEZ Maire.

Date convocation : 14/03/2023

Présents : Mesdames BON Anne, DRUEZ Ennia,
Messieurs DELVALLEE Benoit, COUSIN Jean-Marie,
GILLOT Jean-Jacques, FETRE Richard, DELCROIX Jm,
ROUSSEL Julien, TOILLIEZ Didier, DUTHOIT Jean-Pierre,
GILBERT Philippe.

Absent : FONTERAILLE S.

Procurations : LOIRE Soline donne procuration à Monsieur BAUDEZ Jean-Louis

SCOURFIELD CADET Estelle donne procuration à DELVALLEE Benoît

DRUEZ Ennia est nommée secrétaire de séance.

DEBUT SEANCE : 18 h 34.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 30 MARS 2023

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Constatant que le quorum est atteint, il déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Le tour de table datant du 3 mars 2023 il me semble inutile de recommencer.

Monsieur FETRE Richard suggère de prévoir les travaux des tuyaux de Monsieur CAUCHY, nous allons contacter le département pour obtenir l'autorisation de fermer le fossé ensuite nous pourrions agencer les lieux

1) Présentation du budget primitif 2023

Le budget primitif est le seul budget qui lève l'impôt. Car il prévoit le vote des taxes.

Monsieur le Maire énonce les travaux à programmer pour cette année.

Pour le provisionnel des charges on reprend les chiffres de l'année précédente et pour les produits on reprend les chiffres quand ils sont communiqués ou sinon évaluation forfaitaire en tenant compte des informations fournies. Un tableau qui va simplifier la lecture le document fourni par l'administration.

2) Vote des taux communaux des impôts directs

Les taux d'imposition de la commune vont subir une légère augmentation au titre de l'année 2023. Compte tenu de l'inflation, et après avoir fait plusieurs scénarios. Il a été suggéré en commission d'appliquer une augmentation limitée à 2 %. Les nouveaux taux seront :

- Pour la taxe foncière bâtie passera de 30,26 % à 30,86% (la moyenne nationale est à 38,28 % et la moyenne départementale à 46,49 %).
- Pour la taxe foncière non-bâtie passera de 43,07 % à 43,93% (la moyenne nationale est à 50,44 % et la moyenne départementale à 57.71 %).
- Pour la taxe d'habitation passera de 11,24 % à 11,46 % (la moyenne nationale est à 22,98 % et la moyenne départementale à 40,15 %).

Compte-tenu de la hausse des bases d'imposition dues au nouvelles constructions ou travaux Cette augmentation dégage une somme de 13.614 €.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des subventions des associations 2023 pas de changement par rapport à l'année précédente. Bien entendu chaque association devra fournir : le compte rendu d'Assemblée générale le bilan financier et la liste des dirigeants avec coordonnées et le CERFA obligatoire.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

4) Redevance Domaine Public Gaz 2023

Il s'agit de la redevance annuelle versée par GRDF d'un montant de 851,30 €. Il faut obligatoirement une délibération pour l'encaissement de la somme.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

5) DIVERS

Vidéo protection :

L'entreprise LODICE d'ENGLEFONTAINE a été reçu , nous lui avons fourni le travail de Julien ROUSSEL concernant l'implantation des caméras. Après étude il s'avère qu'il faudra 11 caméras pour couvrir l'ensemble du site. Une subvention de 30 % de la région peut être obtenue.

Le devis s'élève à 10134,00 € HT. Un autre devis est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de déposer le dossier de subvention et le cas échéant de signer le devis.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Ecran Géant Tactile

L'entreprise TECB a été contacté pour la fourniture d'un écran tactile de 75 Pouces le cout de l'appareil s'élève à 7730 € HT ou 155€ par mois en leasing.

Un deuxième devis est en instance....

L'assemblée préconise d'acheter un écran TV ou vidéo projecteur au lieu de ce système trop coûteux.

Base de vie de l'entreprise SPIE BATIGNOLES

Monsieur le Maire a été contacté il y a une semaine par l'entreprise Spie Batignoles qui réalise l'installation des pylônes électriques pour le compte de RTE. Cette dernière était à la recherche d'une base de vie dans la commune. Il a proposé le terrain se trouvant derrière les vestiaires de foot.

Ils sont d'accord et il propose la somme de 1000,00 € par mois pour une durée maximum de 3 mois.

Traitement phonique de la salle de conseil

Monsieur le Maire a reçu ce matin l'entreprise BLAS de Raismes qui propose un traitement du plafond par 3 méthodes différentes :

- 1) panneaux horizontaux tendus dans longueur de la pièce cout : 4.862,00 € HT
- 2) voiles triangulaires fixées sous plafond coût : 5.826,00 € HT
- 3) cadres avec toiles tendues suspendus horizontalement sous plafond au prix de 8.230,00 € HT.

Le temps de réverbération est actuellement de 3,1 secondes alors que les normes actuelles sont pour les salles polyvalentes compris entre 0.8 S à 1,2 S. Après le traitement le temps sera ramené à 0.9 secondes.

Une autre entreprise a été contacté pour obtenir un autre devis.

La commission « travaux » se réunira pour le choix des coloris. L'assemblée demande de visiter un lieu de démonstration et quid de l'entretien des toiles.

Labourage des parcelles Blondeau

Monsieur le Maire a appris que Mr BLONDEAU avait l'intention de labourer ses parcelles de pâture se trouvant le long de la rivière de la « Terrouille » pour la seule raison que ses terres ne donnent plus droit (compte-tenu de son âge) aux primes PACT. Il va joindre le parc la semaine prochaine car il me semble que est interdit de labourer les parcelles depuis l'année dernière.

La pompe sera directement impactée par le ruissèlement des produits pesticides.

Budget et Délibérations à signer.

Il est 19 h 51

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.